



COMMUNE DE BIENVILLE  
60280

Arrêté n°20.-2026

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Président de la délégation spéciale de la Commune de BIENVILLE, (Oise)  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,  
Vu la demande du 30 avril 2026 de la société SED Travaux Publics située 2 rue Roland Sergeant  
62880 PONT A VENDIN, pour le terrassement pour pose de chambres et fourreaux télécoms,  
Route de Roye, chemin dit de l'Echelette

ARRETE

Article premier : Le 11 mai au 12 juin 2026, la société SED Travaux Publics va procéder au terrassement pour pose de chambres et fourreaux télécoms, Route de Roye, chemin dit de l'Echelette

En conséquence, la Route de Roye, chemin dit de l'Echelette sera interdite au stationnement de 8h00 à 18h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société SED Travaux Publics pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société LENTE PAYSAGES.

Fait à Bienville, le 04 mai 2026

Le Président de la délégation spéciale,  
Daniel BEURDELEY

  
